

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 25 février 2026, 18h30



L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **21 membres sur 34, convoqués le 12 février 2026** :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
- Gabriel AUMONIER, Gérard BENTOUHAMI, Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Emmanuel GENIQUET, Michèle NUGUET, Thierry DELAMARE (suppléant), Jean-Paul PERRAUD, Jean-Pierre RIBAUT, Christophe HENRY (suppléant)
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
- Corine FONTAN, Richard LABALME, Jacques MARAILLAC, Lucien MOLINES, Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE, Pierre VOUILLON

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
- Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Alexandre TARDY
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
- Gaël AUCLAIR, Boris LEYNAUD, Pierre-Arnaud NOIRET, Jocelyne ROLLET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT

Objet :

Approbation du compte de gestion 2025

Date de convocation

12 février 2026

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 21

Secrétaire de séance : Gabriel AUNMONIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du syndicat mixte Val de Saône Dombes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écriture.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

contact@scotvdsd.fr

Tél. : 04 74 06 40 52

www.scot-saonedombes.fr

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Parc visiosport – 166 route de Francheleins

01 090 MONTCEAUX

- **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion du syndicat mixte Val de Saône Dombes, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 25 février 2026

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20260212-2026-02-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026